

**>> PASS**

**> > PERMANENCE D'ACCES  
AUX SOINS DE SANTE**

Permanences médicales et  
sociales

Du lundi au vendredi  
(avec ou sans RDV)

## > > Quelques CONSEILS

> N'attendez pas le dernier moment pour vous soigner : consultez la PASS le plus tôt possible.

> N'allez au service des urgences que si votre état de santé nécessite une prise en charge immédiate.

> Présentez vous dans la mesure du possible avec les documents médicaux et administratifs que vous avez en votre possession.



# Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)

## LE PASS

1. Vous aide à accéder aux soins et avoir une **consultation médicale gratuite**.
2. Vous **écoute** et vous **accompagne** dans vos démarches.
3. Vous permet de **rencontrer une assistante sociale** pour faire le point sur votre situation et ouvrir vos droits à la couverture médicale (CMU/AME/100% maternité).
4. Vous informe sur vos droits.

## Personnes concernées

**Toute personne en situation de précarité et qui n'a pas accès aux soins**

## Les Professionnels

- ✓ Une Assistante Sociale
- ✓ Une Psychologue
- ✓ Des sages femmes
- ✓ Des Médecins

⇒ L'assistante sociale reçoit du lundi au vendredi avec ou sans rendez-vous

 0692 85 49 15

[asistante-social.cja@clinifutur.net](mailto:asistante-social.cja@clinifutur.net)

⇒ La psychologue peut vous recevoir avec ou sans rendez-vous

 0692 69 08 31

[amelie.gualco@clinifutur.net](mailto:amelie.gualco@clinifutur.net)

⇒ Les médecins et/ou sages femmes peuvent vous consulter 24h/24 7j/j

## Où se diriger pour avoir accès au PASS ?

 Se présenter au **Bureau des Entrées** à l'Accueil de la Clinique